

Voyager partout en Sarthe

Les TIS

Ils constituent un réseau de bus couvrant la Sarthe. Plusieurs tarifications sont possibles (ticket unité, carnet de tickets, carte).



Conditions

- service ouvert à tous,
- seule la tarification diffère selon certains critères.

Où s'adresser ?

Autogare des T.I.S
16 bd Robert Jarry - 72000 LE MANS
0 811 900 149 ou www.lestis72.com

Le service Mobili'TIS



C'est un minibus adapté, fonctionnant sur le réseau des TIS. L'adhésion est gratuite et la tarification au trajet est celle des tickets à l'unité (2€) et les cartes 10 voyages.

Conditions

- être titulaire de la carte d'invalidité à 80%,
- habiter une commune desservie par les lignes du TIS.

Où s'adresser ?

Centrale MobiliTIS
16 bd Robert Jarry - 72000 LE MANS
0 805 800 160

Réservation

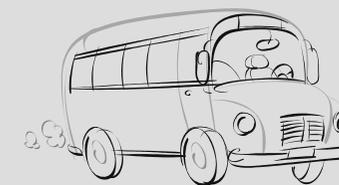
- au moins 15 jours à l'avance,
- préciser si accompagné (gratuit pour l'accompagnant),
- au plus tard la veille jusqu'à 12h00 pour un déplacement le lendemain.



Comment se déplacer au Mans et en Sarthe ?

Des transports en commun pour tous publics

Ce document vous est proposé par le CICAT des Pays de la Loire. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.



1 boulevard de Maule
72650 SAINT SATURNIN

Téléphone : 02.43.51.72.88
E-Mail : cicat303@wanadoo.fr

www.cicat-pdl.fr

CICAT des Pays de la Loire

Téléphone : 02.43.51.72.88



Voyager au Mans et sur sa communauté urbaine (CUM)

Le tramway et les bus de la Setram

La carte AZUR est un abonnement annuel permettant des voyages illimités. Elle est gratuite sous condition de revenus.

Conditions

- être titulaire de la carte d'invalidité à 80% ou être accueilli en ESAT, IME ou foyers spécialisés,
- habiter Le Mans ou la CUM.

Où s'adresser ?

SETRAM Service Commercial
65, avenue du Gal de Gaulle - 72000 LE MANS
02.43.24.76.76
www.setram.fr

Pièces justificatives

- Photo d'identité couleur,
- Photocopie de justificatif de domicile de moins de 2 mois,
- Photocopie de votre pièce d'identité,
- Photocopie de votre dernier avis d'imposition,
- Photocopie de votre carte d'invalidité.



Si la carte d'invalidité comporte la **mention Besoin d'accompagnement**, l'accompagnant bénéficie de la gratuité des transports.

Si vous touchez l'**Allocation Personnalisée d'Autonomie**, la **Prestation de Compensation du Handicap** Aide Humaine, l'**Allocation Compensatrice pour Tierce Personne**, la **Majoration pour Tierce Personne** ou que vous avez une **acuité visuelle inférieure à 1/20^e**, vous pouvez avoir cette mention. Dans ce cas, contactez la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Pour venir au Pôle Régional du Handicap

Nouvelle ligne n°20 de la SETRAM

Le bus de l'Antonnière qui reliait Le Mans aux communes de Saint Saturnin, La Milesse et Aigné n'existe plus. Ce réseau a changé d'identité en janvier 2013 et appartient au réseau SETRAM.

Ces communes sont donc maintenant desservies par la ligne de **bus n°20**. Elle n'apparaîtra sur le plan du réseau SETRAM qu'en septembre 2013, mais est déjà en service.

Où s'adresser ?

SETRAM Service Commercial
65, avenue du Gal de Gaulle - 72000 LE MANS
02.43.24.76.76
www.setram.fr



Le service PMR de la Setram



Selon le handicap de la personne, il s'agit d'un minibus adapté ou de taxis conventionnés (chèques mobilité). Ce service est accordé, sous condition de revenus, par le CCAS du Mans.

Conditions

- être titulaire de la carte d'invalidité à 80%,
- habiter Le Mans ou la CUM,
- Le tarif est celui en vigueur sur le réseau SETRAM.

Où s'adresser ?

C.C.A.S. du Mans
1 à 7 Rue Hémon - 72000 Le Mans
02.43.74.51.51

Deux possibilités

- la personne est en fauteuil roulant : véhicule aménagé (minibus),
- la personne marche : chèques mobilité (somme annuelle) pour prendre des taxis conventionnés (soumis à condition de ressources).

Réservation du minibus

- au moins 48h à l'avance,
- 02.43.40.66.60.

Réservation du taxi

- au moins 48h à l'avance,
- les numéros de téléphone vous sont donnés lors de l'inscription.

